



Procès-verbal

Assemblée générale du 4 décembre 2009

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, prestataire de services de secrétariat

Préambule

Ouverture de la séance : 19h10

La 147^{ème} assemblée générale de la SPA du Haut-Léman est tenue comme l'année précédente à l'hôtel Astra à Vevey, en présence de 49 membres y compris le Comité, totalisant, avec 54 procurations, 103 voix.

La convocation comprenant l'ordre du jour a été envoyée à chaque membre plus de dix jours avant la présente assemblée, et l'ordre du jour a paru dans le journal Le Régional du 18.11.2009.

L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément aux statuts en vigueur.

Membres excusés

Madame Claire Franken.

1) Bienvenue

Le président, M. Jaccard souhaite la bienvenue aux membres qui se sont déplacés ce soir pour participer à cette assemblée générale.

Il salue tout particulièrement M. Alain Bovay, municipal de Saint-Légier et membre du conseil de fondation, et à la journaliste Stéphanie Arboit, qui représente ce soir le quotidien 24-Heures.

Le président propose de reporter à une Assemblée Générale Extraordinaire en début de l'année prochaine les points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour. Ceux-ci se rapportent aux comptes de l'exercice 2008 et au rapport des vérificateurs desdits comptes. Cette proposition surprend certains membres, qui auraient bien aimé en discuter.

Malheureusement, les comptes ne sont pas prêts pour un vote lors de cette assemblée. Sur mandat du Comité, ils seront d'abord soumis à une fiduciaire indépendante afin qu'elle fasse un contrôle détaillé en portant une attention particulière sur des questions d'argent en caisse qui ne serait pas répertorié d'une part, et de prestations facturés qui ne se trouveraient pas en caisse d'autre part. Ces faits ont été constatés par l'ex-secrétaire, Madame Michèle Jeanmonod, qui en a fait état à M. Carrard.

Dès que la fiduciaire aura terminé son rapport, très probablement vers mi-janvier 2010, une Assemblée Extraordinaire sera convoquée pour présenter aux membres le résultat de l'exercice 2008 et faire toute la lumière sur la question des encaissements.

Après que les questions relatives à cette modification de l'ordre du jour ont été clarifiées, et vu qu'aucune autre demande de modification n'était parvenue au Comité dans les délais prévus, l'assemblée procède au vote.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité avec 66 voix pour et 26 voix contre.

Entre deux points de l'ordre du jour, le président affirme, pour répondre à une question d'un membre, que l'enregistrement de cette assemblée générale n'est pas permis.

2) Nomination de deux scrutateurs

Monsieur Bloechiger se manifeste spontanément pour le bloc de chaises du côté droit, et Madame Kolly pour les rangs de chaises du côté gauche.

3) Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008

Le PV de l'AG 2008, rédigé par l'ex-secrétaire, démissionnaire en juin, Mme Michèle Monod, peut être consulté sur le site www.spa-haut-leman.ch.

Les membres n'ayant pas accès à Internet peuvent demander une copie imprimée au refuge pour se mettre au courant avant l'assemblée.

Pour ce soir, la lecture est décidée et Madame Martine Viquerat, responsable du refuge est désignée pour la donner.

Ce procès-verbal rapporte pratiquement mot par mot la dernière assemblée, ce qui fait penser qu'il ait été retranscrit sur la base d'un enregistrement. De ce fait, on comprend mieux la question posée avant le point 2. Un membre souhaite à l'avenir la rédaction de procès-verbaux plus succincts.

Un autre membre relève que les rapports mentionnés dans le procès-verbal comme étant visible sur le site, ne s'y trouvent pas. En effet, le Comité a eu quelques difficultés à récupérer le site, dont l'accès avait été bloqué par la secrétaire démissionnaire. Des mesures sont prévues par le Comité pour éviter de se retrouver dans une telle situation. A l'avenir, plusieurs personnes seront formées à la mise à jour du site, puis autorisées à y accéder.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 est accepté à la majorité avec 96 voix.

5) Rapport d'activité

M. Jaccard lit le rapport d'activité (cf. point 6)

Madame Martine Viquerat lit les statistiques, qui seront mis sur le site.

Le président remercie les deux vétérinaires, Dr. Olivier Rey, qui a terminé son année de service à fin 2008, et Dr. Ch. de Graffenried, qui prend la relève.

6) Approbation du rapport d'activité

Le président saisit le moment pour exprimer ses remerciements aux nombreux bénévoles, aux personnes privées qui donnent du matériel ou font des dons, à la responsable du refuge, Martine Viquerat, à la Fondation et au Comité pour leur investissement et le temps qu'ils consacrent pour le bon déroulement des activités du refuge.

Le président lit son rapport (annexé) :

Il nomme le personnel mensualisé et félicite notamment Emmanuelle Gros, qui a réussi son examen de gardienne d'animaux.

En additionnant le temps du personnel rémunéré à l'heure, on arrive à 3,45 emplois à plein temps.

Travaux

Il n'y pas eu de travaux en 2008, l'agrandissement prévu étant du ressort de la Fondation.

Manifestations

La SPA a participé à la foire de St Martin comme chaque année. Elle était également présente lors de la Fête du St-Nicolas à St-Légier.

A six reprises elle a accueilli des enfants du programme passeport vacances. Des portes ouvertes ont été organisées avec la tenue d'une buvette et des ventes de brocante.

Animaux

La nouvelle loi entrée en vigueur en date du 1^{er} janvier 2008, qui règle entre autres la question des chiens dits dangereux, a pour conséquence que certains chiens des races concernées sont amenés à la SPA pour une nouvelle 'adoption'. Cependant, ils trouvent difficilement un nouveau propriétaire, car les conditions pour obtenir une autorisation de détention sont difficiles à remplir.

Le président conclut en exprimant une certaine déception face au manque de participation, de suggestions de la part des membres.

Le rapport d'activité est accepté à la majorité avec 78 voix.

7) Rapport sur les comptes 2008

Ce point a été reporté pour laisser le temps à la fiduciaire de faire son travail de contrôle approfondi des comptes.

8) Rapport des vérificateurs des comptes 2008

Idem point 7.

Vérificateurs des comptes

Les vérificateurs nommés à l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 sont Madame Corinne Musy et MM. Bloechiger, Marcel Pittelt, et Yann Tellenbach.

Madame Musy souhaite démissionner et on cherche ce soir un remplaçant. Madame Alexandra Sandoz, domiciliée à l'avenue de Menthon 9 à 1005 Lausanne (tél. 079 747 64 06) se porte volontaire.

L'assemblée n'y voit aucune objection. Mme Sandoz est donc nommée unanimement.

9) Approbation du rapport sur les comptes et du rapport des vérificateurs concernant l'exercice 2008 et décharge au comité

Cf. point 7.

10) Fixation de la cotisation 2010

La cotisation se monte actuellement à Fr. 30.- pour une personne individuelle et à Fr. 50.- pour une famille. Le Comité propose de ne rien changer à ces tarifs.

Un membre souhaite savoir si la cotisation « à vie » est maintenue. Effectivement elle existe, mais jamais personne ne l'a demandée. Le président pense que le montant est d'environ CHF 1'000.-.

Concernant les dons, un autre membre demande à connaître la somme à partir de laquelle on reçoit une lettre de remerciements (confirmation du don). Ce montant est de CHF 100.-.

La proposition du comité de maintenir les cotisations est acceptée à la majorité avec 95 voix.

11) Élection de nouveaux membres au comité

Actuellement siègent au comité :

Mmes Martine Viquerat et Danièle Favrod, ainsi que MM. Maurizio Gardini, Frédéric Grivet et le président, Pierre-Alain Jaccard.

Suite aux différends concernant les encaissements au refuge, Mme Jeanmonod a quitté le comité. Madame Patricia Vagnières a également démissionné au courant de l'exercice 2008 et le président la remercie pour son engagement..

Cette année, il manque deux personnes au Comité pour qu'il soit au complet.

Deux lettres de motivation ont été envoyées en novembre par des personnes qui s'intéressaient aux places vacantes, à savoir Mme Durrer, vétérinaire, et Mme Michèle Jacot-Décombes. Le président lit ces lettres de candidature. Cependant, les deux ont retiré leur candidature successivement, la deuxième en faisant référence au retrait de la candidature de la première.

M. Vincent Schott ayant appris par les médias que la SPA a besoin de membres au Comité, a également motivé sa candidature par écrit. Malheureusement, il n'a pas pu venir à l'assemblée aujourd'hui, au grand regret d'un des membres présents qui souhaiterait qu'un candidat explique de vive voix son intérêt pour un poste au Comité avant d'être élu. La candidature de M. Schott est donc reportée à la prochaine AG.

M. Stéphane Maure, un autre candidat qui s'est déjà investi en créant le site de la SPA, propose de soutenir le Comité en fonction des besoins avec ses connaissances en marketing, dans l'administration et la comptabilité.

À une question sur les garanties qu'il peut fournir quant à la pérennité du site, il répond qu'il a cédé tous les droits liés à ce site au Comité.

La nomination de M. Maure est acceptée sous applaudissements avec 82 voix (12 abstentions).

12) Rapport d'activité de la Fondation

La parole est passée à M. Philippe Rohrbasser, président de la Fondation pour le rapport.

Deux éléments importants en ressortent : primo, les procédures suite au legs de Mme Hablutzel ont été finalisées. Après avoir servi à éponger la dette du refuge, le solde de cet héritage a été placé en banque, mais les placements n'étaient évidemment pas rentables en ces temps de récession. M. Rohrbasser espère que l'année 2009 aura donné de meilleurs résultats.

Secundo, le permis de construction pour une halle de destruction/récupération au nord du refuge a été accordé à la société Carbone et fils Sàrl sise à Vevey. La SPA y avait fait opposition et lutté pour limiter les nuisances sonores à un minimum, afin de garantir aux animaux une vie digne. Même leur déplacement a été envisagé, mais aucun endroit n'a pu être trouvé. En tenant compte de tous les éléments de la situation, la seule solution était d'exiger qu'une paroi antibruit soit construite. Cette demande a été accordée nonobstant les résultats d'études sur les nuisances sonores qui ont prouvées que les normes seront respectées.

Toutes les autres oppositions contre cette construction ont été levées les unes après les autres. Face aux arguments de l'adversité, la Fondation a donc finalement été

mieux conseillée d'accepter le projet après avoir eu l'accord pour la construction de ce mur.

Pour clore son rapport, le président de la Fondation encourage le Comité du refuge de gérer mieux ses finances, estimant qu'il n'est pas des devoirs de la Fondation d'éponger continuellement les dettes du refuge.

Il s'ensuit un débat autour d'un certain nombre de questions liées à la construction mentionnée. Actuellement, tous les soucis ne sont pas évincés, comme les nuisances occasionnées par le passage des camions, le stationnement des voitures, la durée incertaine des travaux, etc.

L'assemblée insiste sur le fait qu'idéalement, le mur devrait être construit avant le début des autres travaux. M. Bovay, présent ce soir, répond à l'assemblée que la construction dudit mur se fera en toute logique au moment du bétonnage, et non au début des travaux. Une telle demande aurait donc dû être négociée au préalable, mais n'aurait sans doute pas été accordée.

Un membre s'enquiert sur la suite donnée à l'idée d'acheter du terrain ; mais acheter pour ne pas utiliser un terrain autrement qu'en terrain vague aurait été un gaspillage de fonds, et il n'était pas possible de construire sur ce terrain à cause d'une ligne de haute tension.

Il est supposé que le refuge continue à disposer de cinq à six places de parc pour les visiteurs et bénévoles.

13) Propositions individuelles et divers

Aucune proposition à débattre n'est parvenue à la SPA dans le délai imparti.

Questions des membres

M. Carrard explique qu'il a été approché par Mme Jeanmonod qui se souciait de la transparence et le respect des règles lorsqu'elle a constaté des différences entre les statistiques et les pièces comptables. Selon lui, l'intéressée, qui n'est plus en fonction, détiendrait encore certains dossiers, ce qui serait contraire à l'article 7 des statuts. En conséquence, il souhaiterait que ces dossiers soient restitués à la SPA. Il se questionne aussi au sujet du salaire accordé à Mme Jeanmonod. Le président répond que ces questions seront débattues lors de l'AG extra-ordinaire qui sera organisée prochainement.

Une autre question porte sur la participation des communes au frais de la SPA, puisque le refuge accomplit un travail d'intérêt public lequel serait autrement à la charge des communes. La proposition d'un membre d'organiser une campagne de sensibilisation auprès des communes est applaudie. Un gros travail a déjà été fait à ce sujet lors duquel on a proposé aux communes de verser 0,65 cts/habitant, mais la SPA manque de moyens de pression. Chaque commune a le pouvoir de décider individuellement. Sauf Chardonne, toutes les communes ont refusé. Pour que les communes délient leurs bourses, il serait utile de lancer une initiative visant à forcer le canton de donner le bon exemple.

A ce sujet, M. Bovay pense qu'un écho plus positif dans la presse serait favorable à l'évolution des opinions et pourrait engendrer un accord avec les communes, afin que celles-ci assument les frais liés à l'accueil d'animaux errants. Bien entendu, il s'agit d'une charge importante pour le refuge, car surtout les animaux blessés occasionnent de gros frais. Si l'utilité publique de la SPA est reconnue et démontrée grâce aux forces unies des personnes oeuvrant pour la SPA, il sera plus facile de demander un soutien financier.

D'ailleurs, M. Carrard rappelle que les statuts exigent que l'association véhicule une image positive. Selon lui, il serait utile qu'une personne du comité participe à chaque séance communale à laquelle on parle de questions concernant le refuge. Il fonde sa proposition sur des méprises importantes relevées notamment dans le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la conférence des conseillers communaux de la Riviera du 12.12.2006, dans lequel on constate une confusion évidente entre la SPA et la SPVA, et une autre d'une séance du Conseil communal de Vevey du 12.09.2006, où le syndic M. Bailly a déclaré que les animaux pris en charge par Police Riviera auraient dû être placés au refuge St Catherine.

Après ces réflexions, la séance est levée à 20h55 et un verre de l'amitié est offert aux membres, qui prolongent encore un moment leurs discussions animées.

Bettina
Secrétaire pour le pv

Greiner

Annexes : Rapport d'activité 2008
 Statistiques
 Rapport vétérinaire